

Animateur de séance : M. Jean-Charles Guiguen

Secrétaire de séance : M. Philippe Brandy

Membres présents : MM. Philippe Andrieux, Georges Bermejo, Patrick Bourabier, Manuel Pinaud, Bruno Renon

Membre excusé : MME. Autexier Véronique
MM. Jean-Jacques Raboisson, Alain Vedrenne

Membre absent

et non excusé : Néant.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard, que le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District).

Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités,
- Civilités,
- Informations de l'animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- 1 : Etude des forfaits et amendes,
- 2 : Homologation des rencontres,
- 3 : Homologation des décisions de la Commission : Litiges – Contentieux,
- 4 : Reports des rencontres,
- 5 : Tirages des Coupes Seniors

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

4° Questions et informations diverses

1- INTRODUCTION

- **Accueil** : L'animateur remercie les participants de leur présence et excuse Véronique Autexier, Jean-Jacques Raboisson et Alain Vedrenne qui lui ont fait part de leurs absences.
- **Formalité** : Le PV N° 28 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors (CCS) en date du 19/02/2025 est approuvé, sans modification.
- **Civilités** : Néant.
- **Informations de l'animateur** : Néant.

2- SUJET(S) « POUR DECISION »

1- Etude des forfaits et amendes :

Forfait(s) et Amende(s)

D3 – Poule D

Al St Brice 2 (1^{er} forfait) du 01/03/2025

Amende de **55 euros** (Forfait Championnats D1 à D4, CR 7 et Féminines) en application des Tarifs Généraux 2024/2025

Amende de **30 euros** (Forfaits hors délais < 24 heures) en application des Tarifs Généraux 2024/2025

D4 – Niveau 2 – Poule B

Rouillac Fc 2 (1^{er} forfait) du 23/02/2025

Amende de **55 euros** (Forfait Championnats D1 à D4, CR 7 et Féminines) en application des Tarifs Généraux 2024/2025

D4 – Niveau 2 – Poule C

Nercillac Réparsac Ent 2 (1^{er} forfait) du 22/02/2025

Amende de **55 euros** (Forfait Championnats D1 à D4, CR 7 et Féminines) en application des Tarifs Généraux 2024/2025

Amende de **30 euros** (Forfaits hors délais < 24 heures) en application des Tarifs Généraux 2024/2025

CR7 – Poule B

Balzac Us 2 (1^{er} forfait) du 23/02/2025

Amende de **55 euros** (Forfait Championnats D1 à D4, CR 7 et Féminines) en application des Tarifs Généraux 2024/2025

Décision 1 : La Commission valide ces forfaits et amendes

2– Homologation des rencontres :

Décision 2 : La Commission homologue les rencontres des championnats Seniors et CR7 des 22 et 23 février et des 01 et 02 mars 2025, sous réserves des dossiers en instruction auprès des commissions ad hoc.

3- Homologation des décisions de la Commission : Litiges-Contentieux

PV N° 20 du 27/02/2025

Match N°53142398 – Championnat D4 – Niveau 1 - Poule D – La Rochefoucauld Fc 3 / Linars Es 3 du 22/02/2025

La commission donne le match à rejouer à une date ultérieure.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors pour homologation.

Match N°53142332 – Championnat D4 – Niveau 1 – Poule C – Of Courbillac / Châteauneuf Us 2 du 23/02/2025

La commission donne match perdu à l'équipe de Châteauneuf Us 2 par pénalité (- 1 point, 0 but à 3) pour en attribuer le bénéfice à l'équipe de Of Courbillac.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors pour homologation.

Match N°53142393 – Championnat D4 – Niveau 2 – Poule D – Isle d’Espagnac Fcc 2 / Garat Sers Vouzan Js 2 du 23/02/2025

La commission donne match perdu à l’équipe de Garat sers Vouzan Js 2 par pénalité (- 1 point, 0 but à 3) pour en attribuer le bénéfice à l’équipe de Isle d’Espagnac Fcc 2.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors pour homologation.

Décision 3 : La Commission homologue les décisions prises par la Commission Litiges-contentieux et demande au secrétariat de procéder à la mise à jour des compétitions Seniors et CR7.

4 – Reports des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
D2 – Intersport	A	La Roche Rivières Fc 2 – Montbron Usa	01/03/2025	19/04/2025	18h00
D2 – Intersport	A	Merpins As – Montbron Usa	16/02/2025	23/03/2025	15h00
D2 – Intersport	A	La Roche Rivières Fc 2 – Champniers Es 2	08/02/2025	22/03/2025	18h00
D2 – Intersport	A	Ruffec Stade 2 – La Roche Rivières Fc 2	15/02/2025	21/04/2025	15h00
D2 – Intersport	B	Linars Es 2 – Angoulême Bel Air’ As	02/03/2025	01/05/2025	13h00
D2 – Intersport	B	Linars Es 2 – St Yrieix As 2	09/02/2025	23/03/2025	13h00
D2 – Intersport	B	Angoulême Bel Air As – St Brice Al	08/02/2025	08/05/2025	15h00
D2 – Intersport	B	Puymoyen As 2 – Linars Es 2	16/02/2025	20/04/2025	15h00
D3	A	Chasseneuil Us 2 – Ruffec Stade 3	15/02/2025	22/03/2025	18h00
D3	B	St Fraigne Fc – Fléac Es	15/02/2025	22/03/2025	20h00
D3	B	Anais Us – St Fraigne Fc	12/04/2025	19/04/2025	19h00
D3	C	Us Bandiat Foot – Voeuil As	22/02/2025	A FIXER	20h00
D3	C	Bouex Us – Montignac Es	23/02/2025	23/03/2025	15h00
D3	C	Bouex Us – Mouthiers Usa 2	16/02/2025	A FIXER	15h00
D3	C	Us Bandiat Foot – Ang Basseau Js 2	15/02/2025	A FIXER	20h00
D3	D	Roulet Fc 2 – Isle d’Espagnac Fcc	01/03/2025	01/05/2025	15h00
D3	D	Isle Espagnac Fcc – Gente La	02/02/2025	08/05/2025	15h00
D3	D	St Brice Al 2 – Jarnac Sports 3	16/02/2025	23/03/2025	13h00
D3	D	Châteauneuf Us – Aubeterre Fc	16/02/2025	22/03/2025	19h00
D3	D	Isle d’Espagnac Fcc – Roulet Fc 2	16/02/2025	A FIXER	15h00
D3	D	St Séverin Palluaud 2 – Montmoreau Aj	01/03/2025	22/03/2025	20h00
D4 – Niv 1	A	Montbron Usa 3 – Js Exideuil	15/02/2025	22/03/2025	18h00
D4 – Niv 1	A	St Maurice Manot Ansac – Hte Charente Fc 2	16/02/2025	A FIXER	15h00
D4 – Niv 1	A	Us Bandiat Foot 2 – Angoulême Bel Air As 2	15/02/2025	A FIXER	18h00
D4 – Niv 1	A	Us Bandiat Foot 2 – Lessac Us 2	22/02/2025	22/03/2025	18h00

D4 – Niv 1	B	St Amant de Boixe Fc – Fc Fontenille	15/02/2025	19/04/2025	19h00
D4 – Niv 1	B	Villefagnan Efc – Montignac Es 2	16/02/2025	23/03/2025	15h00
D4 – Niv 1	C	Salles d'Angles As – Alliance foot 3B 3	16/02/2025	A FIXER	15h00
D4 – Niv 1	C	Ars Es – Berneuil Salles Ent	16/02/2025	23/03/2025	15h00
D4 – Niv 1	C	Salles d'Angles As – Of Courbillac	09/03/2025	23/03/2025	15h00
D4 – Niv 1	D	Garat Sers Vouzan Js 2 – Puymoyen As 3	02/03/2025	A FIXER	15h00
D4 – Niv 1	D	Brie As 3 – Linars Es 3	01/03/2025	A FIXER	18h00
D4 – Niv 1	D	Puymoyen As 3 – Gond Pontouvre Gsf 3	16/02/2025	23/03/2025	13h00
D4 – Niv 1	D	Isle d'Espagnac Fcc 2 – Mornac Es 3	16/02/2025	23/03/2025	13h00
D4 – Niv 1	D	Linars Es 3 – Villebois Hte Boeme	16/02/2025	01/05/2025	15h00
D4 – Niv 1	D	La Roche Rivières Fc 3 – Linars Es 3	22/02/2025	08/05/2025	15h00
D4 – Niv 2	A	Saulgond Asc – Taize Aizie les Adjots 2	23/02/2025	23/03/2025	15h00
CR7	B	Linars Es 4 – Vindelle Asfc 3	02/03/2025	01/05/2025	13h00
CR7	B	Linars Es 4 – Us Balzac 2	16/02/2025	08/05/2025	13h00
CR7	C	Feuillade Lsc 2 – Bandiat Foot Us 4	23/02/2025	23/03/2025	13h00
CR7	C	Puymoyen As 4 – Bouex Us 3	14/02/2025	18/04/2025	20h00
CR7	C	Ent Garat 3 Dirac 1 3 – Mouthiers Sc 3	16/02/2025	A FIXER	15h00
CR7	C	Bandiat Foot Us 4 – La Couronne Co 3	16/02/2025	20/04/2025	13h00
CR7	C	St Séverin Palluau 3 – Villebois Hte Boeme 2	15/02/2025	22/03/2025	18h00

Décision 4 : La Commission valide les reports et demande au secrétariat d'informer les clubs et la CDA.

5- Tirages des ¼ et ½ de Finale des Coupes Départementales Seniors et CR7

La Commission des Compétitions Seniors (CCS) a procédé aux tirages des Coupes Départementales Seniors et CR7, à 18H30, au siège du District de la Charente en présence des représentants des clubs de : **Es Champniers, As Brie, Cs Ieroy, Uas Verdille, Fcc Isle d'Espagnac, Us Bandiat, Ent Claix Blanzac, Sc Mouniers, Es Mornac, Al St Brice, Ent St Séverin Palluau, Ent Nanteuil Verteuil, Gsf Portugais, Fc St Maurice des Lions, Es Linars, As Villebois Haute Boëme, Fc Charente Limousine, Asfc Vindelle, Fc La Roche Rivière**

COUPE DE LA CHARENTE – CREDIT AGRICOLE – TROPHEE MAURICE BRACHET

1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,
1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,
Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Organisation des ¼ de de finale : 4 rencontres avec 8 équipes

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 23 mars 2025 à 15h00** ou **le samedi 23 décembre 2024 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à

district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

Le tirage des 1/4 :

Rencontre 1 : Brie As – D1 / Ruffec Stade 2 – D2

Rencontre 2 : Es Mornac – D2 / Usa Verdille – D2

Rencontre 3 : Fc Charente Limousine 2 – D1/ Us Lessac – D1

Rencontre 4 : Al St Brice – D2 / Ent St Séverin Palluau – D2

Le tirage des 1/2 :

Vainqueur Rencontre 3 / Vainqueur Rencontre 1

Vainqueur Rencontre 4 / Vainqueur Rencontre 2

(La commission déterminera les clubs visiteurs et recevants à l'issue des rencontres des ¼ de Finale)

COUPE DU DISTRICT – CREDIT AGRICOLE – TROPHEE JACKY DEBRIS

1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,
1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,
Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Organisation des 1/4 de finale : 4 rencontres avec 8 équipes

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 23 mars 2025 à 15h00** ou **le samedi 23 décembre 2024 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

Le tirage des 1/4 :

Rencontre 1 : Us St Martin – D3 / As Claix – D3

Rencontre 2 : As Villebois Haute Boème – D4 / Bandiat Foot – D3

Rencontre 3 : Fc St Maurice Manot – D4 / Fcc Isle d'Espagnac – D3

Rencontre 4 : Fc Crouin – D3 / Ent Nanteuil Verteuil – D4

Le tirage des 1/2 :

Vainqueur Rencontre 3 / Vainqueur Rencontre 1

Vainqueur Rencontre 2 / Vainqueur Rencontre 4

(La commission déterminera les clubs visiteurs et recevants à l'issue des rencontres des ¼ de Finale)

COUPE DES RESERVES - CREDIT AGRICOLE – TROPHEE PIERRE LABONNE

1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,

1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,

Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Organisation des ¼ de de finale : 4 rencontres avec 8 équipes

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 23 mars 2025 à 15h00** ou **le samedi 23 décembre 2024 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à

district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

Le tirage des 1/4 :

Rencontre 1 : Mouthiers Fc 2 – D3 / Gsfp Gond Pontouvre 2 – D3

Rencontre 2 : Es Champniers 3 – D4 – Es Linars 3 – D4

Rencontre 3 : As Soyaux 2 – D4 / As Bel Air 2 – D4

Rencontre 4 : Alliance Foot 3B 3 – D4 / Asfc Vindelle 2 – D3

Le tirage des 1/2 :

Vainqueur Rencontre 1 / Vainqueur Rencontre 2

Vainqueur Rencontre 3 / Vainqueur Rencontre 4

(La commission déterminera les clubs visiteurs et recevants à l'issue des rencontres des ¼ de Finale)

COUPE CR7

1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,

1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,

Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Organisation des ¼ de de finale : 4 rencontres avec 8 équipes

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 23 mars 2025 à 15h00 ou le samedi 23 décembre 2024 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps règlementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REPLACES-REPLACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 10 joueurs maximum sur la feuille de match**

Le tirage des 1/4 :

Rencontre 1 : Fc La Roche Rivières 4 / Fc Fontafie

Rencontre 2 : Es Ars 2 / Asfc Vindelle 3

Rencontre 3 : As Condéon Reignac / Sc Mouthiers 3

Rencontre 4 : Atlético Bellevigne / Cs Leroy 4

Le tirage des 1/2 :

Vainqueur Rencontre 3 / Vainqueur Rencontre 2

Vainqueur Rencontre 4 / Vainqueur Rencontre 1

(La commission déterminera les clubs visiteurs et recevants à l'issue des rencontres des ¼ de Finale)

Décision 5 : La Commission valide les Tirages des Coupes Seniors.

3- SUJET(S) « POUR INFORMATION »

- La commission mène une réflexion quant à une inversion des rencontres de CHAMPIONNAT suite à la prise d'un arrêté municipal.
Elle rappelle que cette mesure est déjà pérenne en COUPES.

4- QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

1° - Etude des courriels/courriers reçus

- Monsieur Tony Noyelle, Arbitre, du 23/02/2025, pris note,
- Nercillac Réparsac Es, du 22/02/2025, pris note,
- Rouillac Fc, du 22/02/2025, pris note,
- Feuillade Lsc, du 22/02/2025, pris note,
- Balzac Us, du 22/02/2025, pris note,

- Fc st Hilaire de Barbezieux, du 05/03/2025, pris note,
- Fc Fontenille, du 23/02/2025, pris note,
- Usa Montbron, du 28/02/2025, pris note,
- Al St Brice, du 01/03/2025, pris note,
- Fcc Isle d'Espagnac, du 02/03/2025, pris note

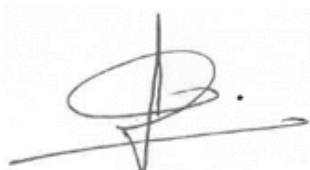
RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 05/03/2025

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°28 du 19/02/2025	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
1	Etude des forfaits et amendes	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
2	Homologation des rencontres	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
3	Homologation des décisions de la Commission : Litiges-Contentieux	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
4	Reports des rencontres	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
5	Tirages des Coupes Seniors	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 12/03/2025 à 17h15

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00

L'animateur,
Jean-Charles Guiguen



Le Secrétaire
Philippe Brandy

